Nations Unies A/62/PV.61



Documents officiels

61^e séance plénière Mercredi 5 décembre 2007, à 15 heures New York

Président: M. Kerim (ex-répulique yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Rapports de la Première Commission

Le Président (parle en anglais): L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Première Commission sur les points 88 à 105, et 121 à 129 de l'ordre du jour.

Je demande à présent au Rapporteur de la Première Commission, M. Dainius Baublys de la Lituanie, de présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Baublys (Lituanie), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*): J'ai grand plaisir à présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 88 à 105 et 121 à 129 de l'ordre du jour. Ces rapports figurent dans les documents A/62/381 à A/62/400.

Conformément à la demande de l'Assemblée générale, la Première Commission a continué à tirer pleinement parti de ses ressources existantes et a été en mesure d'achever ses travaux dans le délai des quatre semaines qui lui avait été imparti pour la présente session, en tenant 25 séances officielles. Les travaux de la Commission se sont déroulés sans heurt et ils ont été très constructifs, plus ciblés et plus pragmatiques.

La Première Commission a examiné 50 projets de résolutions et trois projets de décision présentés au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au

désarmement et aux questions connexes de sécurité internationale. Un projet de résolution comportant plusieurs amendements a en définitive été retiré. Sur les 49 projets de résolution et les trois projets de décision adoptés, 23 projets de résolution et un projet de décision, soit pratiquement 46 % de l'ensemble des projets de texte présentés, ont été adopté sans vote. Comme lors des sessions précédentes, la grande majorité des projets de résolution a porté sur les questions relatives aux armes de destruction massive, au désarmement nucléaire et à la non-prolifération et sur la nécessité d'empêcher les terroristes d'acquérir du matériel nucléaire. En fait, sur les 52 projets de texte adoptés cette année, 21 projets de résolution et deux projets de décision sont consacrés aux questions nucléaires, même si, une fois encore, les questions relatives au désarmement nucléaires n'ont pas fait l'unanimité au sein de la Commission et n'ont pas donné lieu à un consensus.

Le calendrier de désarmement de 2007, bien que n'ayant donné que peu de résultats de fond, a été riche en activités. Les États Membres ont, dans diverses instances multilatérales, examiné les questions couvrant de nombreux aspects importants de la sécurité internationale et du désarmement. Ces instances ont notamment été la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, la conclusion réussie des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Unies chargé d'examiner de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le groupe sur le quarantième Traité anniversaire du sur l'espace atmosphérique, et le groupe sur le dixième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques.

Pour ce qui est de la session de la Première Commission, plusieurs tendances se sont clairement affirmées. Tout d'abord, les délégations, dans leurs déclarations, ont accordé de plus en plus d'importance à l'inquiétude croissante que suscitent les dangers posés par les stocks d'armes existants en général, et ceux d'armes de destruction massive en particulier. Deuxièmement, il y a eu un sens accru de la nécessité et de la volonté de prendre d'urgence des mesures sur les questions relatives au désarmement et les questions connexes encore en suspens, et ce dans un esprit de coopération renforcée. Si ce sentiment tient au fait que les États Membres reconsidèrent actuellement leur position sur les questions de désarmement et de sécurité, il découle également du fait qu'ils ont de plus en plus conscience des exigences à remplir pour parvenir à prendre des mesures concrètes et substantielles en matière de désarmement et de nonprolifération.

Cette démarche pragmatique a fourni la toile de fond des débats sur tout l'éventail des questions relatives aux armes nucléaires. Les États Membres se sont de plus en plus concentrés sur les aspects de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui devraient être examinés à titre prioritaire dans un immédiat. Compte tenu des raisonnables placées dans la Conférence d'examen de 2010, les États Membres ont estimé qu'il était plus important que jamais d'aborder sous un angle nouveau le désarmement nucléaire en général, dans le but d'adopter une démarche novatrice et des stratégies plus audacieuses. On peut noter sur ce point l'élaboration d'un nouveau projet de résolution intitulé « Diminuer l'état de préparation opérationnel des systèmes d'armes nucléaires ».

Plusieurs projets de résolution ont été axés sur la nécessité de pouvoir compter sur des assurances de sécurité négative. Les autres textes qui ont particulièrement insisté sur ces préoccupations ont abordé les questions de la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, de la réduction des dangers liés au nucléaire, de la volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, du désarmement nucléaire et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Plusieurs projets de résolution, notamment ceux portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la consolidation du régime mis en place par le Traité de Tlatelolco, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et sur l'Hémisphère Sud et les zones adjacentes exempts d'armes nucléaires, ont exprimé un vaste appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Plusieurs appels ont également été lancés en faveur de la création de nouvelles zones afin que l'on se rapproche d'un monde sans armes nucléaires.

De nombreuses délégations ont évoqué les occasions qui s'offrent dans le cadre de la Conférence du désarmement. Comme par le passé, le projet de résolution sur la Conférence a été adopté sans être mis aux voix. Dans le projet de résolution, il a été pris note du vif intérêt collectif manifesté par la Conférence pour ce qui est de tirer parti de l'intensification et ciblage accru de ses activités tout au long de 2007 et de commencer les travaux de fond à sa session de 2008.

Les États Membres ont également exprimé leur souhait ardent de sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent les négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et de mettre un terme à l'incapacité de la Conférence du désarmement d'examiner les questions de fond qui prévaut depuis un certain temps déjà. De nombreuses délégations ont affirmé qu'elles pensaient que des solutions étaient à portée de main et qu'il serait enfin possible de créer, au sein de la Conférence, les comités spéciaux pertinents.

Pour ce qui est des autres armes de destruction massive, le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques a donné l'occasion aux délégations d'exprimer leur vaste appui à la Convention et à sa mise en œuvre. Les États se sont également félicités des résultats obtenus par la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que de sa Déclaration finale, après 10 années infructueuses, de sa décision de tenir quatre réunions annuelles des États parties et de celle relative à la création d'un groupe

d'appui à la mise en œuvre pendant la période allant de 2007 à 2011.

Tout en conservant ses caractéristiques traditionnelles, le désarmement classique à l'échelle régionale a atteint une nouvelle dimension qui exige des mesures décisives. Un nombre sans précédent de délégations a pris la parole sur ce point pour mettre l'accent sur l'initiative relative à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes. Nombre d'entre elles ont longuement évoqué les questions du commerce illicite des armes légères, du courtage illicite et des bombes à sous-munitions.

Un nombre important des délégations ayant pris la parole a réitéré la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La question de l'assistance et de la coopération internationale a été fortement mise en avant. Certains États ont estimé que le Programme d'action n'allait pas assez loin. En conséquence, ils ont appelé à un examen de sa mise en œuvre. Plus important encore, la Première Commission a recommandé que la prochaine réunion biennale des États chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial se tienne du 14 au 18 juillet 2008 à New York.

Au total, le Comité a adopté 8 projets de résolution relatifs aux armes classiques, y compris la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, les mines terrestres antipersonnel, les systèmes de défense aérienne portatifs et les législations nationales sur les transferts d'armes. Un nouveau projet de résolution sur les effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri a été adopté, même si elle ne l'a pas été par consensus.

La Première Commission a également recommandé la création respectivement, en 2009, d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de poursuivre l'étude des risques qui se posent ou qui pourraient se poser dans le domaine de la sécurité de l'information, et en 2010, d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé le fonctionnement et l'amélioration de l'Instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires.

Avant de conclure mes observations de fond, je voudrais revenir sur la question du terrorisme. Comme je l'ai indiqué plus haut, la Commission a examiné et adopté par consensus deux projets de résolutions visant à prévenir l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes ainsi que l'acquisition d'armes de destruction massive.

Ces projets de résolution manifestent l'accord global de la Commission au sujet du fait que les nouveaux défis auxquels fait face la communauté internationale appellent une réaction commune. En outre, ils réaffirment que les menaces mondiales ne peuvent être traitées que par des efforts concertés et multilatéraux.

Je reviens maintenant brièvement aux rapports de la Première Commission et je voudrais attirer l'attention des délégations sur certains ajouts ainsi que sur quelques erreurs techniques qui se sont glissées dans le texte des documents suivants. Premièrement, le projet de résolution dont il est question au paragraphe 8 du document A/62/393 devrait avoir pour cote A/C.1/62/L.11*. Deuxièmement, dans l'annexe du document A/62/399, la réunion prévue pour le vendredi 31 octobre aura en fait lieu le matin.

À ce stade, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il y un certain nombre d'erreurs, surtout rédactionnelles, dans certains des rapports, qui devront être corrigées. Pour ne pas perdre trop de temps, je ne les citerai pas maintenant; elles seront corrigées par le Secrétariat en temps utile.

Avant de terminer, je voudrais rendre un hommage bien mérité à toutes les délégations pour leur participation active aux travaux de la Commission et pour leur esprit de coopération dans la quête commune d'un monde meilleur, plus sûr et plus stable. Je voudrais témoigner une gratitude particulière à S. E. M. Paul Président de la Première Badji, Commission, qui, grâce à ses connaissances approfondies des questions de désarmement et de sécurité internationale, ainsi qu'à ses remarquables qualités de diplomate, a su diriger les travaux de la Commission avec clairvoyance et compétence.

Au nom de la Commission et en mon nom personnel, je voudrais aussi remercier sincèrement les Vice-Présidents de la Commission – M. Ricardo Morote du Pérou, M. Bassam Darwish de la République arabe syrienne et M. Roman Hunger de la Suisse – de leurs contributions extrêmement efficaces aux travaux de la Commission. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et à M. Shaaban Muhammed Shaaban,

Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée Générale et de la gestion des conférences, pour leur direction et leurs contributions, et je remercie aussi le personnel du Secrétariat qui a aidé la Commission.

En outre, j'adresse de vifs remerciements à M. Jarmo Sareva, Secrétaire de la Première Commission, dont la vaste expérience a apporté une contribution significative au succès des travaux de la Commission. Après quelques années d'absence de la Première Commission, nous avons eu le plaisir de saluer son retour en sa nouvelle qualité.

M. Kariyawasam (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

Au nom des délégations de la Première Commission, je voudrais aussi exprimer notre sincère gratitude à M. Ioan Tudor, M. Sergei Cherniavsky, M^{me} Tatyana Shestakova, M^{me} Emer Herity et M. Timur Alasaniya et d'autres fonctionnaires du Secrétariat pour leur travail, leurs avis et leurs conseils, parfois invisibles mais essentiels.

Avec ces remarques, je présente à l'Assemblée générale pour examen et approbation les rapports de la Première Commission, tels qu'ils figurent dans les documents A/62/381 à A/62/400.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission de sa présentation des rapports de la Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle à nouveau aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations doivent, dans toute la mesure possible, n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission, et que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous allons adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans être mises aux voix à la Première Commission.

Avant de poursuivre, j'attire l'attention des membres sur une note du Secrétaire général intitulée « Comptes rendus de situation de la Première Commission sur les points 88 à 105 de l'ordre du été jour ». qui a publiée sous la A/C.1/62/INF/3/R.1. Cette note, qui a été distribuée dans la salle de l'Assemblée générale, indique la manière dont la Première Commission s'est prononcée sur les projets de résolution et de décision qu'elle recommande dans ses rapports. Les Membres trouveront, dans la deuxième colonne, les cotes des projets de résolution et de décision de la Première Commission et, dans la cinquième colonne, le numéro correspondant aux projets soumis à la plénière.

Point 88 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/62/381)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/13).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec son examen du point 88 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 89 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

Rapport de la Première Commission (A/62/382)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn. Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan,

Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Albanie. Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 130 voix contre trois, avec 47 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 62/14).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 90 de l'ordre du jour

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Rapport de la Première Commission (A/62/383)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/15).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 90 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 91 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/62/384)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/16).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 91 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 91 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 92 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/62/385)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 93 de l'ordre du jour

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/62/386)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de décision. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan. Bolivie. Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République

République-Unie de Tanzanie. tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Toméet-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie. Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie. Turkménistan. Ukraine, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

Par 179 voix contre une, le projet de résolution est adopté (résolution 62/17).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 93 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/62/387)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/18).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 94 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 95 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/62/388)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kazakhstan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine. République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Lanka, Somalie, Sri Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinitéet-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie,

ex-République yougoslave Macédoine, de Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie. Lettonie. Liechtenstein. Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga, Turquie, Ukraine

Par 121 voix contre une, avec 56 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 62/19).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Australie, qui souhaite intervenir au titre des explications de vote après le vote.

M. Hill (Australie) (parle en anglais): En fait, je souhaitais intervenir au titre des explications de vote à la suite de l'adoption de la résolution au titre du point 93 de l'ordre du jour; mais vous êtes si efficace, Monsieur le Président, que vous ne m'avez pas vu. Toutefois, les quelques observations que je voudrais faire s'appliquent tout aussi bien à la résolution qui vient d'être adoptée.

Je souhaitais simplement appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'un nouveau Gouvernement australien a prêté serment le lundi de cette semaine. Évidemment, il n'a pas eu le temps d'examiner chacun des projets de résolution aussi soigneusement qu'il l'aurait souhaité. Il adopte donc la position consistant à maintenir la position que la délégation australienne a prise vis-à-vis de chacun de ces points de l'ordre du jour à la Première Commission. C'est pourquoi, nos votes aujourd'hui seront le reflet des décisions prises par le Gouvernement australien précédent.

Néanmoins, le nouveau Gouvernement a demandé que j'appelle expressément l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que c'est un gouvernement qui s'intéresse vivement au désarmement et à la non-prolifération nucléaire et y est fort attaché. Cet attachement déterminera son attitude vis-à-vis des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales examinées à l'ONU et dans d'autres instances internationales.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 95 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 96 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/62/389)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-

Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Toméet-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Israël

Par 178 voix contre 1, avec 1 abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 62/20).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 96 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 97 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine

Rapport de la Première Commission (A/62/390)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/21).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 97 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 98 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/62/391)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie de 27 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 77 de son rapport et de deux projets de décision recommandés par la Commission au paragraphe 78 du même rapport.

Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote ou leur position avant le vote.

M. Jordi-Tomás (Andorre): La Principauté d'Andorre souhaite informer d'un changement de son vote quant au projet de résolution X, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) », contenu dans le rapport de la Première Commission A/62/391. Lors du vote à la Première Commission, l'Andorre s'est abstenue. Désormais, ma délégation désire rectifier son vote en s'exprimant en faveur de cette résolution.

M. Toktonov (Kirghizistan) (parle en anglais): Au nom de la délégation kirghize, je voudrais faire savoir que bien qu'il ne puisse à ce stade s'ajouter à la liste des auteurs du projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) », contenu dans le document A/62/391, le Kirghizistan exprime son adhésion totale à ce projet de résolution.

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les 27 projets de résolution et les deux projets de décision, un par un. Une fois que l'Assemblée se sera prononcée sur tous ces projets, les représentants auront à nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

Je prie les délégations de bien vouloir passer au paragraphe 77 de la section III du rapport, relative aux projets de résolution.

Nous commencerons par le projet de résolution I, intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 62/22).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution II s'intitule « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 62/23).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution III s'intitule « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et en 2000 ».

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Y a-t-il une objection à cette demande?

Comme il n'y en a pas, je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution III, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République

dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine

S'abstiennent:

Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Burundi, Fédération de Russie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Samoa

Par 114 voix contre 50, avec 10 abstentions, le cinquième alinéa du préambule du projet de résolution III est maintenu.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution III pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq,

Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi. Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Philippines, Qatar, République République centrafricaine, svrienne. République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone. Soudan, Singapour, Somalie, Sri Lanka. Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie. Allemagne, Andorre, Australie. Belgique, Bosnie-Herzégovine, Autriche, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent:

Arménie, Azerbaïdjan, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Guatemala, Honduras, Inde, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Samoa

Par 109 voix contre 55, avec 15 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 62/24).

[La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution IV est intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 6 du projet de résolution IV.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamahiriya libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman. Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Pakistan

S'abstiennent:

Bhoutan, Grèce

Par 165 voix contre 4, avec 2 abstentions, le paragraphe 6 du projet de résolution IV est maintenu.

[La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution IV pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn. Bangladesh, Barbade. Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi. Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall. Salomon, Indonésie. Iles (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie. Kazakhstan. Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Moldova, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République

arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent:

Albanie, Australie, Bhoutan, Fédération de Russie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie

Par 156 voix contre 5, avec 14 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 62/25).

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons maintenant examiner le projet de résolution V, intitulé « Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage ». La Premier Commission a adopté le projet de résolution V sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 62/26).

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons à présent examiner le projet de résolution VI, intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi,

Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Malaisie, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-Tomé-et-Principe, et-les Grenadines, Sao Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Iles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Albanie. Allemagne, Andorre, Arménie. Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Australie. Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 123 voix contre 6, avec 51 abstentions, le projet de résolution VI est adopté (résolution 62/27).

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons à présent examiner le projet de résolution VII, intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan. Bolivie. Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Canada, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Gabon. Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincentet-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka,

Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Israël, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 175 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution VII est adopté (résolution 62/28).

[La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution VIII est intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan. Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, yougoslave de ex-République Macédoine. Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria,

Liechtenstein. Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque. République-Unie de Tanzanie. Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Nauru

Par 179 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution VIII est adopté (résolution 62/29).

[La délégation de Nauru a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution IX est intitulé « Effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert,

Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Émirats arabes unis, Équateur, Salvador. Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria. Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger. Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République République centrafricaine, démocratique populaire lao. République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan. Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Israël, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Norvège, Palaos, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie, Ukraine

Par 136 voix contre 5, avec 36 abstentions, le projet de résolution IX est adopté (résolution 62/30).

[La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution X est intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Canada. Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein. Lituanie, Luxembourg. Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Oman. Pakistan, Panama. Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincentet-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe,

Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

France, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 174 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de résolution X est adopté (résolution 62/31).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XI est intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar. Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République syrienne, arabe République centrafricaine, République démocratique populaire République dominicaine, lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie, Andorre, Australie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Autriche. Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Islande. Israël. Italie. Irlande. Lettonie. Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent:

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Tadjikistan

Par 117 voix contre 52, avec 12 abstentions, le projet de résolution XI est adopté (résolution 62/32).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XII est intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XII est adopté (résolution 62/33).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XIII est intitulé « Interdiction de déverser des déchets radioactifs ». La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIII est adopté (résolution 62/34).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XIV est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Des votes séparés ont été demandés sur les termes « et en Asie du Sud », figurant au paragraphe 6, et sur le paragraphe 6 pris dans son ensemble dans le projet de résolution XVI. Puisqu'il n'y a pas d'objection à ces demandes, je vais tout d'abord mettre aux voix les termes « et en Asie du Sud » qui figurent au paragraphe 6, sur lesquels un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname,

Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Inde

S'abstiennent:

Bhoutan, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iles Marshall, Israël, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 163 voix contre une, avec 9 abstentions, les termes « et en Asie du Sud » ont été maintenus.

[La délégation de Nauru a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-

Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie Tanzanie, de Roumanie, Rwanda. Sainte-Lucie. Saint-Kitts-et-Nevis. Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela Ukraine, Uruguay, (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie,

Votent contre:

Inde

S'abstiennent:

Bhoutan, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iles Marshall, Israël, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 163 voix contre une, avec 8 abstentions, le paragraphe 6 dans son ensemble a été maintenu.

Le Président par intérim (parle en anglais): Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XIV pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Hongrie, Salomon, Indonésie,

(République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Japon. Kenva. Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman. Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincentet-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tonga, Trinité-et-Tobago, Thaïlande. Togo, Tunisie. Turkménistan. Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Bhoutan, Fédération de Russie, Iles Marshall, Inde, Israël, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos

Par 169 voix contre 3, avec 8 abstentions, le projet de résolution XIV pris dans son ensemble est adopté (résolution 62/35).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XV est intitulé « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas,

Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama. Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie. Saint-Kitts-et-Nevis. Rwanda. Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Albanie, Andorre, Australie, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Marshall, Israël, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monténégro, Palaos, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tonga, Turquie, Ukraine

Par 139 voix contre 3, avec 36 abstentions, le projet de résolution XV est adopté (résolution 62/36).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XVI est intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Géorgie, Gabon. Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname,

Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Inde, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent:

Bhoutan, Chine, Cuba, France, Iran (République islamique d'), Israël, Myanmar, Nicaragua, Pakistan

Par 170 voix contre 3, avec 9 abstentions, le projet de résolution XVI est adopté (résolution 62/37).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XVII s'intitule « Désarmement régional ». La Première Commission a adopté le projet de résolution XVII sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XVII est adopté (résolution 62/38).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XVIII s'intitule « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique,

Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine. République démocratique République dominicaine, populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago. Tunisie. Turkménistan. Uruguay. Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie

S'abstiennent:

Arménie, Azerbaïdjan, Andorre, Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine. Finlande, Iles Marshall, Japon, Liechtenstein, Kazakhstan. Kirghizistan, (États fédérés Moldova, Micronésie de), Monténégro, Ouzbékistan, République de Corée, Roumanie, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Ukraine

Par 127 voix contre 27, avec 27 abstentions, le projet de résolution XVIII est adopté (résolution 62/39).

[La délégation de la Bulgarie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XIX s'intitule « Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites ». La Première Commission a adopté le projet de résolution XV sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIX est adopté (résolution 62/40).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XX s'intitule « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne. Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie. Australie. Autriche. Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Canada. Chypre. Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte Danemark. Djibouti, d'Ivoire. Croatie. Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Saint-Vincent-et-les Nevis. Saint-Marin. Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Néant

S'abstiennent:

Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Liban, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam

Par 164 voix contre zéro, avec 18 abstentions, le projet de résolution XX est adopté (résolution 62/41).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXI est intitulé « Désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Kenya, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Mexique, Mongolie, Maroc. Mauritanie. Myanmar, Namibie, Népal, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République République centrafricaine, arabe syrienne, République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-

Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie. Allemagne, Andorre, Australie. Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent:

Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Inde, Irlande, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Maurice, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Suède, Tadjikistan

Par 117 voix contre 47, avec 17 abstentions, le projet de résolution XXI est adopté (résolution 62/42).

[La délégation de Nauru a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XXII est intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie,

Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon. Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau. Guyana, Haïti, Honduras. Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie. Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande. Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Israël

Par 179 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution XXII est adopté (résolution 62/43).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XXIII est intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Émirats Salvador, arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie. États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique Irlande, Islande, Israël, Italie, d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein. Lituanie. Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République République-Unie Tanzanie, tchèque, de Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Singapour, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka,

Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Inde

S'abstiennent:

Bhoutan

Par 177 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution XXIII est adopté (résolution 62/44).

[La délégation de Nauru a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XXIV est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXIV est adopté (résolution 62/45).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XXIV est intitulé « Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXV est adopté (résolution 62/46).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution XXVI est intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte

d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine. Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon. Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce. Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Liban. Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Néant

Par 179 voix contre une, le projet de résolution XXVI est adopté (résolution 62/47).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution XXVII est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos. Panama. Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

France, Israël

Par 179 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution XXVII est adopté (résolution 62/48).

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous passons maintenant au paragraphe 78 de la section III du rapport afin de nous prononcer sur les deux projets de décision. Le projet de décision I est intitulé » Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn. Bangladesh, Barbade, Bahamas. Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidii. Gabon, Gambie. Ghana. Grenade. Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria. Madagascar, Malaisie. Malawi. Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, démocratique République populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède,

Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie

Par 133 voix contre 3, avec 43 abstentions, le projet de décision I est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de décision II est intitulé « Missiles ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas. Bahreïn. Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie. Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République

arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie. Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie. Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Palaos, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent:

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie. Libéria. Liechtenstein. Lituanie. Luxembourg. Malte. Moldova. Monaco. Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 123 voix contre 7, avec 51 abstentions, le projet de décision II est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais): Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de vote ou de position sur les résolutions et décisions qui viennent d'être adoptées.

M. De Klerk (Pays-Bas) (parle en anglais): Les Pays-Bas ont voté contre le projet de résolution IX figurant dans le document A/62/391 et intitulé » Effets de l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri ».

Nous reconnaissons la nécessité de poursuivre les recherches sur cette question et apprécions le fait qu'elle fasse l'objet d'un débat au sein de l'ONU. Toutefois, la référence actuelle faite dans cette résolution aux effets potentiellement néfastes de

l'emploi d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri sur la santé et sur l'environnement, ne peut pas, à notre avis être étayée par des études scientifiques concluantes menées par des organisations internationales compétentes comme l'Organisation mondiale de la santé.

Les Pays-Bas suivront de près les résultats des recherches actuelles et futures entreprises dans ce domaine, et nous examinerons avec soin les avis que les États Membres et les organisations internationales compétentes seront susceptibles d'exprimer en réponse à la résolution qui vient d'être adoptée. Nous sommes tout à fait disposés à débattre avec ses coauteurs de la teneur de tout projet de résolution qui pourrait être présenté l'année prochaine.

M. Khammanichanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): Ma délégation prend la parole pour expliquer son vote sur la résolution 62/41, intitulée « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

Bien que la République démocratique populaire la ne soit pas encore partie au Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous appuyons les efforts humanitaires entrepris dans le cadre de ce Traité et partageons les préoccupations de la communauté internationale vis-à-vis des conséquences des mines antipersonnel. Dans ce contexte, nous avons participé à l'élaboration du Traité, notamment à diverses réunions des États parties, depuis la création dudit Traité.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao continue de manifester son désir d'adhérer au Traité. Nous avons cependant besoin de plus de temps et de ressources pour créer les conditions qui nous permettront d'adhérer à la Convention et répondre à l'ensemble des conditions qu'elle prescrit, lesquelles incluent notamment le renforcement des capacités nationales et une sensibilisation au Traité parmi les responsables gouvernementaux et le personnel militaire, ainsi que parmi les responsables locaux directement ou indirectement engagés dans le processus de mise en œuvre du Traité.

À ce titre, nous avons coopéré avec le Gouvernement canadien à l'organisation, en 2004, d'un atelier à l'intention des responsables locaux, et avec le Réseau australien de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres en 2006 pour l'organisation d'un atelier sur les mines terrestres à

l'intention des jeunes. Par ailleurs, nous coopérons au rapport annuel de la Campagne.

Le plus grand problème auquel notre pays fait face est celui des engins non explosés (ENE). Nous sommes le pays le plus bombardé au monde par habitant; 87 000 kilomètres carrés du territoire de la République démocratique populaire lao, soit 15 de ses 17 provinces, restent contaminés par des ENE. Outre les maux inacceptables et les grandes souffrances qu'ils causent aux civils, les ENE entravent le développement socioéconomique du pays.

C'est pourquoi, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UNICEF et des pays donateurs, un fonds d'affectation spéciale de la République démocratique populaire lao a été créé en 1995, et un programme global sur les ENE a été élaboré en 1996. En outre, nous avons adopté un plan national stratégique, « The Safe Path Forward for 2003-2013 » qui est axé sur les dimensions humanitaires, sociales et environnementales du problème dans le cadre général du développement socioéconomique et de l'élimination de la pauvreté.

C'est pour ces raisons que notre délégation a voté pour la résolution intitulée « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

M. Aly (Égypte) (parle en arabe): Ma délégation souhaite expliquer son vote sur la résolution 62/37, au titre du point 98 de l'ordre du jour, intitulé « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ».

Ma délégation a voté pour cette résolution après s'être abstenue lors du vote à la Première Commission, car nous apprécions l'esprit positif avec lequel le Japon a abordé les questions du désarmement, ainsi que son rôle constructif à l'ONU et dans d'autres organisations internationales compétentes telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Lors de la dernière Conférence générale de l'AIEA, le Japon a voté pour l'application de garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, exprimant son plein appui l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Le Japon a insisté sur la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires afin qu'une telle zone puisse être établie et que le régime de garanties généralisées puisse être appliqué à tous les États de la région sans exception. Nous apprécions la position du Japon car elle est fondée sur le respect des principes et sur le refus de la politique de deux poids deux mesures pratiquée par d'autres États face à la question de la prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Ma délégation espère que ce vote modifié incitera d'autres pays à s'associer à la délégation japonaise et à d'autres délégations pour améliorer le projet de résolution avant qu'il ne soit mis aux voix pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, ce qui nous renforcera dans notre volonté de voter pour ce projet de résolution lors de cette session.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote. L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 98 de l'ordre du jour.

Point 99 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/62/392)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie de six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 25 de son rapport.

Avant de poursuivre, j'informe les Membres qu'une décision sur le projet de résolution IV, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique » a été reportée à une date ultérieure afin que la Cinquième Commission ait le temps d'en examiner les incidences sur le budget-programme. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution IV dès que le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme sera disponible.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III, et V et VI, un par un.

Nous passons maintenant au projet de résolution I, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 62/49).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution II est intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 62/50).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution III est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade. Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie. Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire République dominicaine, lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines. Samoa. Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande. Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Autriche. Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Irlande. Israël, Italie, Lettonie. Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent:

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Tadjikistan

Par 120 voix contre 52, avec 10 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 62/51).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution V est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». La Première Commission a adopté le projet de résolution V sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 62/52).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution VI est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». La Première Commission a adopté le projet de résolution VI sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 62/53).

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 99 de l'ordre du jour.

Point 100 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/62/393)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Je donne maintenant la parole à la délégation des États-Unis qui souhaite expliquer sa position avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de résolution I et II.

M. Murray (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis ne prendront pas part au vote sur le projet de résolution I au titre du point 100 de l'ordre du jour sur le rapport de la Commission du désarmement.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II. Nous examinerons d'abord le projet de résolution I, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 62/54).

Le Président par intérim (parle en anglais): Le projet de résolution II est intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 62/55).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 100 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/62/394)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de résolution.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Y a-t-il une objection à cette demande? Puisque ce n'est pas le cas, je vais tout d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie. ex-République yougoslave Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova. Monaco. Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République

dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie. Sierra Leone. Slovaquie, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinitéet-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Inde, Israël

S'abstiennent:

Bhoutan, Éthiopie, Guinée équatoriale, Maurice, Pakistan, Tonga

Par 166 voix contre 3, avec 6 abstentions, le sixième alinéa du préambule du projet de résolution est maintenu.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie Arménie, saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan. Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie. ex-République yougoslave Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau. Guvana. Haïti. Honduras. Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque,

Japon, Jordanie. Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova. Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République populaire République démocratique lao, dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie. Sierra Leone. Slovaquie, Singapour, Slovénie, Somalie. Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-Tunisie, Turkménistan, et-Tobago, Turquie, Ukraine. Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent:

Australie, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Tonga

Par 170 voix contre 5, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 62/56).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 102 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/62/395)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/57).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 102 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 103 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/62/396)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/58).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 103 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 104 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/62/397)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour:

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Canada. Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, Éthiopie, ex-Érythrée, Espagne, République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Îles Marshall. Salomon. Indonésie. Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République Pologne, centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao

Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre:

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent:

Colombie, Inde, Maurice, République arabe syrienne

Par 176 voix contre une, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 62/59).

Le Président par intérim (parle en anglais): Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 104 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 105 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/62/398)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 62/60).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 105 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/62/399)

Le Président par intérim (parle en anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons à présent nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission a adopté le projet de décision, intitulé « Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2008 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 129 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Première Commission (A/62/400)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

L'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (parle en anglais): J'informe les membres que l'examen du point 119 de l'ordre du jour, « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves », initialement prévu le jeudi 6 décembre 2007, en tant que deuxième point de la séance du matin, a été reporté au lundi 17 décembre, dans l'après-midi.

J'attire également l'attention des membres sur les modifications suivantes apportées au programme de travail de l'Assemblée générale.

Le jeudi 6 décembre 2007, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera également les rapports de la Sixième Commission, ainsi que le point 114 h) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Corps commun d'inspection », le rapport de la Troisième Commission sur le point 63 de l'ordre du

jour, « Promotion de la femme », et le point 114 g) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de membres du Comité des conférences ».

Le lundi 10 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée générale examinera tout d'abord les points 17 et 18 de l'ordre du jour, intitulés respectivement « La situation au Moyen-Orient » et « Question de Palestine », afin de se prononcer sur les projets de résolution A/62/L.18 et A/62/L.23. Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 128, « Projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 », contenu dans le document A/62/563, sera également examiné à cette occasion. Le document traite du plancadre d'équipement.

Le lundi 17 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 49 de l'ordre du jour, « Culture de paix »; ainsi que le point 43, « Rapport du Conseil économique et social »; le point 71, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unis, y compris l'assistance économique spéciale »; ainsi que les points 71 a) et c); et le point 72, « Aide aux survivants du

génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles », afin de se prononcer sur les projets de résolution soumis au titre de ces points. L'Assemblée examinera également la partie 1 du rapport de la Deuxième Commission sur le point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable ».

Le lundi 17 décembre dans l'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), ainsi que le point 119 de l'ordre du jour, « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ».

Le mardi 18 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les rapports de la Troisième Commission.

Ces ajouts et ces modifications seront reflétés dans le programme de travail révisé de l'Assemblée générale, qui sera publié prochainement sous la cote A/INF/62/4/Rev.2.

La séance est levée à 17 heures.